

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : MM. BINET, DELAMARE, MARGOT, MMES DESTRUEL, GUIDEMANN, LEREFAIT, REMMEAU, MM. GOLFRIN, JOUBERT, et GALIEN.

Absent excusé : M. PETIT a donné pouvoir à M. BINET

Secrétaire de séance : Mme REMMEAU

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

N°17/2015 – COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire expose que faisant suite à des réunions organisées par les communes de Routot et de Hauville sur l'enjeu des communes nouvelles et avant la réunion de travail du 15 septembre, il convient de savoir le positionnement de la commune.

Il y a une incitation financière à la création d'une commune nouvelle avant le 1er janvier 2016. Celle-ci a une garantie de percevoir les montants de DGF (dotation forfaitaire et péréquation) sur la période de 2016-2018. La DGF est bonifiée de 5 % pendant 3 ans pour les communes nouvelles dont la population est comprise entre 1 000 et 10 000 habitants.

Avant tout, une commune nouvelle implique un projet commun entre les communes qui la compose. Les modalités sont régies par une charte qui fonde la commune nouvelle.

L'harmonisation des taux d'imposition doit être réalisée sous 12 ans maximum quand l'écart entre les taux de la commune la moins imposée et celui de la plus imposée est supérieur à 20 %. Dans le cas contraire, l'application des taux est immédiate.

Monsieur le Maire précise que les délibérations des conseils municipaux doivent intervenir au plus tard mi-octobre (recours des 2 mois) pour une création avant le 1er janvier 2016.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord, les membres du conseil municipal ne sont pas opposés à la création d'une commune nouvelle avec une ou plusieurs communes voisines mais pensent qu'il est prématuré de créer une commune nouvelle avant le 1er janvier 2016 : pas de projet commun, aucune étude réalisée, choix du (des) partenaire(s) et intérêt de la commune à définir. Une réflexion est à mener lors de réunions de travail et une information devra être présentée aux habitants.

N° 18/2015 – Création d'un poste de secrétaire remplaçante

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une délibération pour remplacer la secrétaire pendant ces congés annuels ou maladie.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter une secrétaire remplaçante lors des congés de la secrétaire titulaire du poste.

N° 19/2015 – Primes et indemnités :

Monsieur le Maire informe qu'en cas d'arrêt maladie, une délibération est nécessaire pour le maintien des primes et indemnités.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour que les primes et indemnités soient maintenues lors des arrêts maladie.

N° 20/2015 – Changement de nom de rue (chemin de la Forge)

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, une enquête serait réalisée auprès des habitants pour changer le nom de rue « chemin de la forge », qui est souvent confondu avec la rue de la Forge située sur la commune de Routot.

Le conseil municipal donne son accord pour renommer cette rue par « chemin de la Mare Grars ».

Urbanisme

Monsieur le Maire informe le dépôt de deux certificats d'urbanisme des propriétés DELAMARE et LEVILLAIN.

La première opération consiste, par le biais d'un permis d'aménager, en la création de 4 lots à bâtir et la seconde opération consiste, par le biais d'une déclaration préalable, en la création d'un lot à bâtir.

Abonnement au magazine GEO Ado

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 9 septembre 2014, il était convenu d'offrir un abonnement d'une année au magazine GEO Ado pour chaque enfant qui entre en classe de 6^{ème}.

Cette année trois élèves sont concernés (Nathan DESTRUEL, Manuella GROSSI et Océane TARDIF).

Le conseil donne son accord.

Repas des anciens

Le repas des Anciens aura lieu le 11 octobre prochain et sera préparé par la Brasserie des Ifs, Mmes LEREFIT, GUIDEMANN, MM. GOLFRIN et GALIEN sont chargés de faire les invitations. Monsieur DELAMARE et Mme LEREFIT sont chargés de choisir le menu.

Question diverses :

Troupe médiévale

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la visite d'un représentant d'une troupe médiévale. Cette troupe souhaiterait faire une animation sur notre commune l'année prochaine. Le conseil municipal va étudier ce projet de manifestation.

Association Four à Pain – Musée du Sabotier

L'association Four à Pain – Musée du Sabotier disparaîtra le 31 décembre 2015. Elle doit fusionner avec le musée du Moulin de Hauville et La Maison du Lin de Routot.

Aire de jeux

Un contrôle de sécurité doit être fait sur la structure de l'aire de jeux. La communauté de commune sera contactée pour nous mettre en contact avec l'entreprise agréée pour ce contrôle.

Conférence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Monsieur DELAMARE Adjoint au Maire informe qu'il a été à cette conférence mais que celle-ci concerne les communes qui disposent d'un Plan d'occupation des Sols (P.O.S.) ou d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Elagage :

Une demande de devis doit être faite pour l'élagage le long du terrain de foot (extérieur).

Ifs :

Monsieur PAVIOT, spécialiste des arbres, interviendra pour la coupe des branches des Ifs.